



FRANCE  
VICTIMES 78

VERSAILLES

SOS VICTIMES 78



# L'ACCOMPAGNEMENT AU PROCÈS DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

## AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30

 5 Place André Mignot  
78000 Versailles

 01.39.07.36.99

 [bav.versailles@gmail.com](mailto:bav.versailles@gmail.com)



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78

Du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 36 rue des Etats Généraux  
78000 Versailles

 01.30.21.51.89

 [contact@francevictimes78.fr](mailto:contact@francevictimes78.fr)  
[accompagnement-audience@francevictimes78.fr](mailto:accompagnement-audience@francevictimes78.fr)

**POUR TOUTE VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN D'UNE INFRACTION  
PÉNALE, CONVOQUÉ.E À UNE AUDIENCE DEVANT LE TRIBUNAL  
CORRECTIONNEL OU LA COUR D'ASSISES DES YVELINES.**

# Le Déroulement

UN ACCOMPAGNEMENT MORAL ET PÉDAGOGIQUE,  
COMPLÉMENTAIRE DE CELUI DE L'AVOCAT.

## Avant l'audience,

Deux entretiens de préparation sont prévus avec la victime et/ou ses proches. Ces entretiens permettent d'**appréhender au mieux le déroulement du procès** (visite de la salle d'audience, information sur le rôle des professionnels à l'audience etc...).

## Durant l'audience,

La victime et/ou ses proches bénéficient d'une **présence physique** tout au long de l'audience.

## Après l'audience,

Un entretien à l'issue de l'audience permet par la suite d'envisager une **orientation vers les différents partenaires** pour un suivi judiciaire, médical ou social.